YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005**

**DELIBERATION N° 2005/06/886**

**OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour les services de télécommunications.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics issu du décret n° 2004-15 en date du 7 janvier 2004, et notamment son article 8,

VU la délibération du comité syndical du SIPPEREC n° 2001-52 en date du 19 avril 2001 relative à la désignation du SIPPEREC comme coordonnateur du nouveau groupement de commandes pour les services de télécommunications,

VU la délibération du comité syndical du SIPPEREC n° 2001-77 en date du 27 juin 2002 relative à l'adhésion du SIPPEREC au groupement de commandes pour les services de télécommunications et approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes,

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n° 2002-06-56 en date du 28 juin 2002 modifiant l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de télécommunications,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de télécommunications afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

CONSIDERANT que le SIPPEREC lancera les prochaines consultations courant 2006 pour une prise d'effet du marché au 1er janvier 2007,

CONSIDERANT que pour faire le lien entre la date d'adhésion et la nouvelle consultation organisée par le SIPPEREC en 2006, la ville de Yerres recevra l'assistance du SIPPEREC pour la passation d'un « marché soudure » (8 décembre 2005 au 31 décembre 2006),

VU l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de télécommunications,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de télécommunications,

DESIGNE comme représentants de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement :

- M. Frédéric SUANT, délégué titulaire
- M. Alain BETANT, délégué suppléant

AUTORISE Monsieur le Député Maire à lancer une consultation en vue de la passation des marchés transitoires susmentionnés,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à prendre les autres mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment, à notifier et exécuter les marchés correspondants,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au Budget de la commune pour les exercices considérés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 9-6-05
et de la publication le 10-6-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)